

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-139
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Place Bérégovoy

Le Maire de la Commune de Cruas ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, 2212-2, 2212-3 ;

Vu le code de la Route, article R110-2,

Vu la demande de Monsieur Daniel Setian, dans le cadre de nettoyage de mur,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commune autorise la société Setian à réaliser des travaux sur la place Bérégovoy

Du Mardi 19 Mai au Mercredi 20 Mai 2026

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cruas.



Cruas, le 12 Mai 2026
Le Maire
Rachel COTTA